

Prix dynamiques de l'électricité pour les contrats conclus en janvier 2026
Pour tous les clients professionnels (Prix hors TVA 21%)

Saviez-vous que votre prix de l'électricité se compose de 3 parties ?

1. Le prix de l'énergie

(frais fixes, coûts propres à Ecofix, contributions à l'énergie verte)

2. Les coûts de réseau

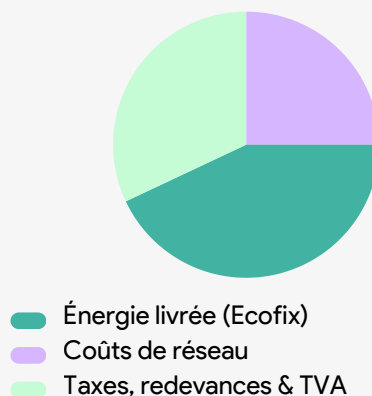
(distribution et transport)

3. Les taxes et redevances

(taxes, accises et contributions)

Prix horaire dynamique – contrat d'un an
Service client téléphonique – application Ecofix

Composition du prix de l'énergie



1. Prix d'énergie dynamique

Frais fixes
(€/an)

10.00



Prix de l'énergie
(€ cent/kWh)

Type de consommation

Consommation

9.32

Formule de prix hors TVA

$(0,1010 \times \text{Belpex } 15\text{M}) + 0,9$

Injection

3.96

Formule de prix hors TVA

$(0,0884 \times \text{Belpex } 15\text{M}) - 0,5000$

Flandre

Contribution énergie
verte & cogénération
(€ cent/kWh)

1.51

Wallonie

Contribution énergie
verte
(€ cent/kWh)

2.88



Télécharger
l'application
Ecofix



www.ecofixgp.be

Visitez notre site web pour toutes
les infos et conditions.

2. Coûts de réseau Distribution & transport

Région flamande		Compteur numérique			
Distribution Gestionnaire de réseau	Distribution				
	Tarif de capacité (pic mensuel moyen)	Tarif total kWh	Tarif total hors nuit	Tarif annuel relevé compteur régime de relevé : toutes les 15 minutes	Tarif annuel relevé compteur régime de relevé : mensuel / annuel
	€/kW/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an
Fluvius Antwerpen	49,4037	5,05027	4,54058	17,85	17,85
Fluvius Halle-Vilvoorde	56,0429	5,31770	4,82899	17,85	17,85
Fluvius Imewo	54,2010	5,22864	4,73024	17,85	17,85
Fluvius Kempen	56,2070	5,97838	5,34019	17,85	17,85
Fluvius Limburg	49,0469	5,42695	4,89353	17,85	17,85
Fluvius Midden-Vlaanderen	50,1240	4,98061	4,50784	17,85	17,85
Fluvius West	57,0996	6,31937	5,65360	17,85	17,85
Fluvius Zenne-Dijle	56,1229	5,53921	5,01456	17,85	17,85

Région flamande	Compteur analogique				
Distribution Gestionnaire de réseau	Distribution				
	Tarif de capacité (forfait fixe)	Tarif total kWh	Tarif total hors nuit	Tarif annuel relevé compteur régime de relevé : mensuel / annuel	Tarif prosommateur
	€/kW/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an
Fluvius Antwerpen	123,51	7,62962	7,11993	17,85	51,54
Fluvius Halle-Vilvoorde	140,11	8,75018	8,26147	17,85	59,11
Fluvius Imewo	133,50	8,39581	7,89741	17,85	56,72
Fluvius Kempen	140,52	9,46657	8,82838	17,85	63,95
Fluvius Limburg	122,62	8,71194	8,17852	17,85	58,85
Fluvius Midden-Vlaanderen	125,31	8,27142	7,79865	17,85	55,88
Fluvius West	142,75	9,71801	9,05224	17,85	65,65
Fluvius Zenne-Dijle	140,31	9,14730	8,62265	17,85	61,80

2. Coûts de réseau Distribution & transport

Région wallonne		Distribution					
Distribution Gestionnaire de réseau	Tarif simple	Tarif bi-horaire		Tarif nuit uniquement	Relevé annuel compteur	Tarif prosommateur	Transport
		Jour	Nuit				
		€cent/kW	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€cent/kWh
AIEG	9,98	11,10	6,02	6,02	18,39	76,45	2,59
AIESH	12,87	14,31	7,75	7,75	16,91	93,67	2,59
ORES (Brabant Wallon)	10,85	12,07	6,52	6,52	13,30	80,98	2,59
ORES (Est)	10,85	12,07	6,52	6,52	13,30	80,98	2,59
ORES (Hainaut)	10,85	12,07	6,52	6,52	13,30	80,98	2,59
ORES (Luxembourg)	10,85	12,07	6,52	6,52	13,30	80,98	2,59
ORES (Mouscron)	10,85	12,07	6,52	6,52	13,30	80,98	2,59
ORES (Namur)	10,85	12,07	6,52	6,52	13,30	80,98	2,59
ORES (Verviers)	10,85	12,07	6,52	6,52	13,30	80,98	2,59
WAVRE	11,77	13,00	7,39	7,39	24,94	87,74	2,59
TECTEO - RESA	10,44	11,51	6,62	6,62	25,00	79,45	2,59

3. Suppléments & taxes

Supplément fédéral et Accises fédérales			
Suppléments (€cent/kWh)		Accises fédérales (€cent/kWh)	
Contribution énergie	0,19261	Consommation entre 0 & 20.000 kWh	1,421
		Consommation entre 20.000 & 50.000 kWh	1,209
		Consommation entre 50.000 & 1.000.000 kWh	1,139
Suppléments régionaux			
Contribution au Fonds de l'Énergie de la Région flamande (€/mois)		Surtaxes Région wallonne (€cent/kWh)	
Faible tension résidentiel	0,00	Frais de raccordement	0,07500
Faible tension non résidentiel	10,07		

Partage d'énergie (frais administratifs)

121,00 € / jaar

Informations sur nos tarifs

Le prix de l'électricité pour la consommation est indexé sur la base du paramètre Belpex 15M.

Le paramètre Belpex 15M est défini comme suit : les prix Belpex Day-Ahead par quart d'heure (15 minutes) pour la Belgique, tels que publiés par Nordpool.

En conséquence, le paramètre d'indexation par quart d'heure correspond à la cotation Day-Ahead par tranche de 15 minutes de Nordpool Belgium (exprimée en €/MWh).

En cas d'injection, la redistribution sera effectuée sur la base des pondérations SPP d'injection, telles que publiées par Synergrid.

Si les paramètres actuels sont supprimés, ne sont plus disponibles, ne sont pas ou plus publiés régulièrement, ou ne sont plus économiquement représentatifs en raison de l'évolution des conditions de marché, nous nous réservons le droit d'appliquer de nouveaux paramètres ou composants.

Le prix de l'électricité, qui varie en fonction de l'évolution des paramètres constituant la formule tarifaire, est calculé sur la base de l'index applicable pendant la période pour laquelle vous êtes facturé lors de la régularisation de votre consommation réelle et, le cas échéant, de votre injection. Les montants indiqués sur vos factures d'acompte peuvent donc différer des prix mentionnés ci-dessus.

Autres éléments de la facture

Comme décrit plus haut dans ces conditions particulières, le prix de l'électricité que vous payez pour l'énergie prélevée sur le réseau est majoré d'autres éléments. Les tarifs de réseau pour la distribution et le transport mentionnés ci-dessus sont les tarifs approuvés par le régulateur compétent. Les montants et modalités de calcul des taxes et redevances, contributions, suppléments et coûts appliqués sont les plus récents au moment de la rédaction des présentes conditions particulières. En cas de différence entre les tarifs d'Ecofix Gas & Power d'une part, et les contributions légales et tarifs de réseau d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

Facturation mensuelle

Vous avez opté pour des factures mensuelles ? (conformément à l'article 11.3 des Conditions Générales) Dans ce cas, votre consommation n'est pas facturée sur la base d'acomptes, mais sur la base de votre consommation réelle par mois. Nous calculons celle-ci en fonction de la différence entre les index relevés au début et à la fin du mois. Vous payez ainsi exactement ce que vous consommez, sans mauvaise surprise par la suite. Un compteur digital est obligatoire à cet effet, afin que votre gestionnaire de réseau puisse nous transmettre vos index mensuellement. Cela nous permet d'établir une facture précise, adaptée à votre consommation réelle.

Mode d'envoi et de paiement des factures

Vous recevez nos factures par e-mail. Vous choisissez votre mode de paiement : par domiciliation ou par virement bancaire. La première facture doit être payée avant la date de début de fourniture, sauf si vous avez opté pour la facturation mensuelle. Nous nous réservons le droit de reporter la date de début de fourniture en cas de non-respect de cette condition. Vous trouverez toutes les informations concernant le paiement et la facturation à l'article 11 de nos Conditions Générales.

Frais pour rappels et mises en demeure

Frais pour rappels (les 3 premiers sont gratuits)	7,50 €
Frais pour mise en demeure	15,00 €

Pas d'accès à Ecofix Digi & Ecofix "Friends With Benefits"

La formule Motion Online Pro ne vous donne pas droit aux avantages d'Ecofix Digi (ni aux fonctionnalités qu'elle comprend).

De plus, vous ne pouvez pas bénéficier du modèle Ecofix "Friends With Benefits" ("FWB") (www.ecofixgp.be/friends-with-benefits).

Si vous souhaitez tout de même profiter de ces avantages, vous pouvez passer à la formule Motion.